

# Le travail dans le secteur forestier: quelques considérations sur une main-d'œuvre en évolution

C. Ackerknecht

*Regard sur les syndicats ouvriers, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la formation et l'évolution de la main-d'œuvre, notamment au Chili.*

Les forêts occupent le tiers des terres émergées de la planète, et 84 pour cent de ces forêts sont de propriété publique. En 2006, la valeur ajoutée brute mondiale des produits forestiers s'élevait à 467 908 millions de dollars EU, soit 1 pour cent du produit intérieur brut (PIB). La foresterie (considérée ici comme la production de bois, la transformation du bois et les industries de la pâte et du papier) fournissait en 2006 un emploi à 13,7 millions de personnes, représentant 0,4 pour cent des emplois mondiaux (tableau 1) (FAO, 2009).

L'Organisation internationale du travail (OIT, 2005a) définit le travail comme «l'ensemble des activités humaines, rémunérées ou non, qui produisent les biens et services d'une économie, ou fournissent les moyens d'existence nécessaires aux collectivités et aux individus». Au cours de la décennie écoulée, l'OIT a manifesté un intérêt particulier pour le travail décent, défini comme le travail accompli «dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine» (OIT, 1999). Les facteurs qui caractérisent le travail décent sont les suivants:

- productivité et sécurité;
- respect des droits des travailleurs;
- revenu juste;

- protection sociale;
- dialogue social avec liberté d'association, droit de négociation collective et participation de toutes les parties concernées.

Le présent article examine quelques questions intéressant les travailleurs forestiers du monde, sans toutefois aborder les incidences négatives que la crise financière internationale a eues sur le travail dans le secteur forestier. [NDLR: Ce thème a fait l'objet d'une analyse approfondie dans *Unasylva* 233.]

Au niveau mondial, les informations sur l'emploi forestier sont rares ou manquent souvent d'homogénéité. Le présent article repose dans une large mesure sur des exemples et données provenant du Chili, qui dispose de statistiques et d'études spécifiques concernant le secteur forestier ces 40 dernières années, ainsi que d'un système de protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail reconnu comme l'un des meilleurs au monde.

## L'EMPLOI DANS LE SECTEUR FORESTIER

L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 (FAO, 2006) a recueilli des informations sur l'emploi dans le secteur forestier uniquement pour la production

**TABLEAU 1. L'emploi dans le secteur forestier structuré (production de bois, transformation du bois, pâte et papier) en 2006, par région**

Région	Emploi forestier 2006 (milliers de travailleurs)	Pourcentage de l'emploi total	Tendance de la croissance
Afrique	530	0,1	Non structurée
Asie et Pacifique	5 811	0,3	Légère augmentation
Europe	3 815	1,1	Diminution
Amérique latine et Caraïbes	1 510	0,7	Augmentation
Amérique du Nord	1 677	0,8	Diminution
Asie occidentale et centrale	365	0,2	Augmentation modérée
<b>Total mondial</b>	<b>13 709</b>	<b>0,4</b>	

Source: FAO, 2009.

Carlos Ackerknecht est directeur du Programme pour la sécurité des industries forestières et du bois, Asociación Chilena de Seguridad (Association chilienne pour la sécurité, ACHS), Santiago (Chili).



FAO/FO-6827A, WHITEMAN

*Dans les forêts du monde, le travail est largement informel, caractérisé par de mauvaises conditions de travail, des salaires insuffisants, la précarité de l'emploi et un manque de protection de la santé et de la sécurité*

primaire (à l'exclusion de la transformation du bois et des produits forestiers non ligneux). Bien que 138 pays aient fourni des indications sur ce paramètre, les différences entre les données collectées ont rendu difficile la formulation de conclusions. Par exemple, quelques pays ont communiqué le travail à temps partiel sans convertir cette donnée en équivalent temps plein; certains ont inclus le sciage, alors que d'autres ont indiqué seulement la production de bois industriel; enfin, quelques pays ont incorporé dans leurs rapports le ramassage de bois de feu, alors que d'autres ne l'ont pas fait.

Avant la crise financière, le nombre de travailleurs forestiers accusait déjà une baisse; il avait diminué d'environ 1 million depuis 1990 (FAO, 2009). Ce déclin était surtout sensible en Asie et en Europe du fait de la mécanisation, de la restructuration des entreprises et de la privatisation des activités publiques. D'autres pays ont connu une légère hausse. Blombäck et Poschen (2003) ont estimé que la main-d'œuvre forestière diminuerait de 7 pour cent entre 2003 et 2013 en Europe et dans la Communauté des États indépendants à cause de la réduction des quotas d'abattage imposée par la loi ou les normes environnementales. Aux États-Unis, il a été estimé que les sources d'emploi dans l'agriculture, la foresterie, la chasse et la pêche diminueraient de 0,8 pour cent par an entre 2006 et 2016 (United States Bureau of Labor Statistics, 2007).

Bien qu'on ne dispose pas d'estimations sûres, il faut noter que le travail dans les forêts et les industries du bois dans le monde est largement informel; autrement dit, il n'offre aucune protection de sécurité sociale aux travailleurs. Cette constatation s'applique notamment aux pays en développement, où 23 pour cent

seulement des travailleurs dans tous les secteurs adhèrent à un système de sécurité ou d'assistance sociale qui les protège ainsi que leurs familles, contre 86 pour cent dans les pays développés (Superintendencia de Seguridad Social, Chili, 2007). Le travail informel se caractérise souvent par des conditions de travail déplorables, des salaires insuffisants, la précarité de l'emploi et un manque de protection de la santé et de la sécurité.

Cependant, pour améliorer la situation, des normes internationales sont en cours d'élaboration; les entreprises sont tenues de les respecter pour obtenir ou conserver l'accès aux marchés extérieurs, comme les mécanismes de production propre, la responsabilité sociale des entreprises et les engagements à prendre pour obtenir la certification forestière.

#### **SYNDICALISATION ET ORGANISATION DES TRAVAILLEURS**

Les activités des syndicats des travailleurs forestiers remontent à au moins un siècle en Europe et, grâce à l'immigration, elles s'étendent à d'autres parties du monde.

Dans le secteur forestier d'Amérique du Nord, le mouvement syndical a débuté avec la fondation de l'International Woodworkers of America (IWA) aux États-Unis en 1937; une section a été ouverte au Canada en 1946. L'IWA a eu le plus grand nombre d'adhérents—environ 115 000 travailleurs—dans les années 70, mais en 1994 la section des États-Unis n'avait qu'à peu près 20 000 membres actifs, si bien qu'elle a fusionné avec l'International Association of Machinists pour former le Département des travailleurs du bois (IAM, 2009).

En Amérique latine, le mouvement syndical ne s'est pas diffusé avec la même ampleur qu'en Amérique du Nord. Le Chili, par exemple, a environ 136 syndicats, mais on estime qu'à peine 10 pour cent de la main-d'œuvre du secteur forestier y sont inscrits (Ackerknecht, 2003).

L'organisation qui comprend actuellement le plus grand nombre de travailleurs forestiers est l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), née en décembre 2005 de la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois et de la Fédération mondiale des travailleurs de la construction et du bois. L'organisation comprend actuellement 318 syndicats, qui représentent environ 12 millions de membres des secteurs du bâtiment, des matériaux de construction, du bois, des forêts et d'autres secteurs connexes dans 130 pays (IBB, 2009).

#### **FORMATION ET CERTIFICATION DES COMPÉTENCES**

Dans de nombreux pays, le problème principal auquel se heurtent les entreprises forestières qui souhaitent améliorer la productivité et la sécurité de leurs opérations est le manque d'une formation adaptée

*La formation est indispensable pour améliorer la sécurité et la productivité dans les opérations forestières*



SHOBY



de la main-d'œuvre. La plupart des pays disposent de bons systèmes de formation en matière d'ingénierie et d'autres compétences techniques de haut niveau, mais rares sont les programmes visant à développer les aptitudes requises pour que les travailleurs du bois puissent opérer en sécurité et de façon productive et respectueuse de l'environnement.

Il convient de mentionner les programmes obligatoires de formation établis dans certains pays développés. En Allemagne, par exemple, les opérateurs de scies à chaîne et d'autre matériel forestier sont tenus par la loi de suivre un cours de trois ans sous la direction d'un superviseur forestier. En outre, pour devenir superviseur, il est obligatoire de suivre un cours de formation supérieure supplémentaire de 800 heures.

Dans le dessein de normaliser la formation pour les travailleurs d'Europe, le projet Leonardo da Vinci «Learn for Work», mis en œuvre en Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Pays-Bas et République tchèque a produit une méthodologie qui permet de surveiller et d'évaluer le niveau de compétences des travailleurs forestiers.

En 2006, 47 pour cent des entreprises forestières d'Australie signalaient que de 80 à 100 pour cent de leurs travailleurs étaient formés (FAFPESC, 2006). En Nouvelle-Zélande, il a été estimé en 2008 que près de 80 pour cent de la main-d'œuvre du secteur forestier avaient les aptitudes nécessaires (I. Boyd et J. Siegfried, communication personnelle, 2009).

En dépit de ces efforts, dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement, encore un grand nombre de travailleurs ont besoin d'une formation adaptée.

#### SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Dans de nombreux pays, les incidents relatifs à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail ne sont pas communiqués, et il est donc difficile d'accorder l'attention médicale voulue pour prévenir les accidents et améliorer la qualité de vie des travailleurs forestiers. Ce manque de communication interdit aussi la collecte de statistiques fiables servant à évaluer l'état de santé et de sécurité réel dans le secteur.

Les pays du monde n'ont pas adopté d'indicateurs et de critères communs en matière de santé et de sécurité dans le secteur forestier, ce qui rend la comparaison pratiquement impossible. De nombreux pays utilisent le taux d'accidents ou le taux de fréquence – pour 200 000, 500 000, 1 million ou un autre nombre d'heures de travail – pour évaluer les niveaux de sécurité sur le lieu de travail. Dans la plupart des pays, le temps perdu à cause d'accidents se compte à partir du troisième jour. Cependant, en Argentine il est compté à partir du onzième jour, alors qu'au Chili le temps perdu se calcule depuis le jour de l'accident. Les employeurs cachent parfois les accidents en confiant aux blessés des tâches faciles, ou en les rangeant dans la catégorie des cas ne nécessitant que des soins immédiats; dans certains pays, ces

**TABLEAU 2. Accidents mortels par million de mètres cubes de bois récolté, de 1999 à 2004**

Pays	Toutes les opérations	Petites opérations
Suède	0,11	0,80
Allemagne	0,67	2,20
Chili	0,95	–
Autriche	1,84	3,60
Suisse	1,94	–
Slovénie	4,90	–

Sources: Klun et Medved, 2007, cité par Hudson, 2007; ACHS, 2009a.

mesures sont interdites par la loi. Enfin, d'autres pays tiennent compte dans leurs statistiques des accidents survenus lors des déplacements, alors que d'autres ne le font pas.

Le nombre d'accidents mortels par million de mètres cubes de bois récolté est peut-être la seule catégorie pour laquelle les chiffres peuvent être comparés (tableau 2).

Les normes et règlements élaborés depuis les années 90 pour réduire le taux d'accidents dans les opérations forestières, et contribuer à la création d'environnements de travail plus sains et plus sûrs dans le secteur, comprennent:

- la promotion des codes de bonnes pratiques d'exploitation forestière de l'OIT (OIT, 1998);
- l'incorporation de principes et critères pour la protection des travailleurs dans les critères et indicateurs utilisés pour la certification de la gestion durable des forêts (voir encadré à gauche);
- les dispositions de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour la gestion de la qualité (ISO 9001) et la gestion de l'environnement (ISO 14001), et l'introduction par la suite d'une série de critères d'évaluation de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail (OHSAS 18001).

La combinaison de ces systèmes de gestion et des règlements de gestion durable des forêts peut réduire les risques professionnels dans les forêts (voir encadré p. 64).

#### ÉVOLUTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU SECTEUR FORESTIER

##### Vieillessement

Le principal défi que doivent relever les entreprises du secteur forestier dans la création de conditions de travail plus saines et plus sûres est peut-être l'adaptation à une main-d'œuvre qui vieillit dans tous les pays du monde (tableau 3). Le vieillissement est

#### Principes et critères pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail: quelques exemples

##### FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC)

**Principe 4. Relations communautaires et droits des travailleurs.** Les opérations de gestion forestière maintiendront ou renforceront le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales.

**Critère 4.2.** La gestion forestière devra respecter ou améliorer les lois et/ou règlements applicables concernant la santé et la sécurité des employés et de leurs familles.

##### SYSTÈME CHILIEN DE CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS (CERTFOR)

**Principe 7.** Les responsables de la gestion forestière devront respecter les droits directs et indirects des travailleurs forestiers, les compenser de façon juste et équitable et sauvegarder leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail.

**Critère 7.4.** Les responsables de l'unité de gestion forestière sauvegarderont la santé et la sécurité des travailleurs.

**TABLEAU 3. Croissance de la population mondiale et pourcentage d'adultes âgés, entre 2000 et 2050**

Période	Taux de croissance de la population totale (%)	Plus de 60 ans	
		Pourcentage de la population totale	Taux de croissance annuelle (%)
2000	1,6	8,1	3,2
2025	0,9	14,5	3,7
2050	0,2	24,1	1,8

Source: ONU, 2004, cité par Bertranou, 2005.

une tendance positive dans la mesure où il est le signe d'une meilleure espérance de vie, ainsi que de l'amélioration de la qualité de vie, qui permet à un nombre accru de personnes âgées de travailler (bien qu'il soit aussi la conséquence de la réduction du taux de natalité). Cependant, une longévité accrue entraîne aussi de nouveaux risques sociaux, comme la déstabilisation des retraites et d'autres systèmes de protection de la sécurité sociale (OIT, 2005b).

Il est probable que dans la plupart des pays la pénibilité des conditions de travail dans le secteur forestier contribue au vieillissement de la main-d'œuvre, car moins de jeunes sont incités à y entreprendre une carrière à quelque niveau que ce soit (ingénieur, technicien et travailleur) (van Lierop, 2003).

#### Les femmes dans la main-d'œuvre

L'entrée progressive des femmes dans les différentes activités forestières et l'industrie de la transformation du bois a également modifié la main-d'œuvre. Les employées sont souvent chargées de tâches répétitives ou qui exigent délicatesse et précision. En matière d'ingénierie, de nombreuses femmes travaillent dans les domaines de la recherche, du développement et de la planification, alors que celles dont les capacités sont moyennes ou faibles se consacrent à des emplois comportant principalement la supervision et la prévention des risques, ou à des tâches qui exigent une grande précision, comme la génétique appliquée (ACHS, 2009a). Dans de nombreux pays, les femmes ne sont pas représentées de façon équitable dans la gestion et la prise de décisions (Blombäck et Poschen, 2003). Un des principaux défis auquel les travailleuses (et de façon croissante, les travailleurs) font face aujourd'hui est de trouver le moyen d'harmoniser leurs activités de travail avec les soins à la famille et les besoins

de leur vie personnelle (OIT et PNUD, 2009). Certaines entreprises ont amélioré les avantages sociaux et les conditions de travail pour permettre d'atteindre cet équilibre.

#### CONCLUSIONS

Un plan de sécurité sociale efficace – qui comprend la prévention des risques, les soins de santé et des compensations économiques pour les conditions de travail pénibles et potentiellement dangereuses – est fondamental pour améliorer les conditions de travail dans les forêts et les industries du bois.

Les codes de bonnes pratiques, les systèmes de gestion holistiques et les modèles de gestion durable des forêts peuvent contribuer à la création d'environnements de travail plus sains et plus sûrs dans les forêts et les industries du bois du monde.

Lorsque les travailleurs forestiers ont un niveau social peu élevé, il faut recourir à des systèmes de formation et de certification de leurs compétences pour en faire de véritables experts forestiers.

La main-d'œuvre vieillit dans le monde entier, et cette tendance générale pourrait être associée dans le secteur forestier au manque d'incitation des jeunes à entreprendre une carrière forestière. Il faudra peut-être intensifier la protection et l'assistance sociales en fonction de la hausse de l'indice de l'âge et du nombre d'adultes âgés à charge.

Les femmes trouvent de manière croissante des emplois dans le secteur, en particulier dans les domaines qui exigent l'attention au détail. Cette tendance pourrait être encouragée par l'amélioration des avantages sociaux et des conditions de travail pour faciliter l'équilibre entre leurs rôles de travailleuse et de mère.

Enfin, il importe de perfectionner les informations sur l'emploi dans le secteur forestier, si l'on veut améliorer les politiques concernant la sécurité et les conditions de travail dans les forêts et les industries forestières. ♦



FAO/ CARTEL

**La participation des femmes aux travaux forestiers s'améliore, notamment pour les tâches qui exigent délicatesse et précision, comme la génétique appliquée**



#### Bibliographie

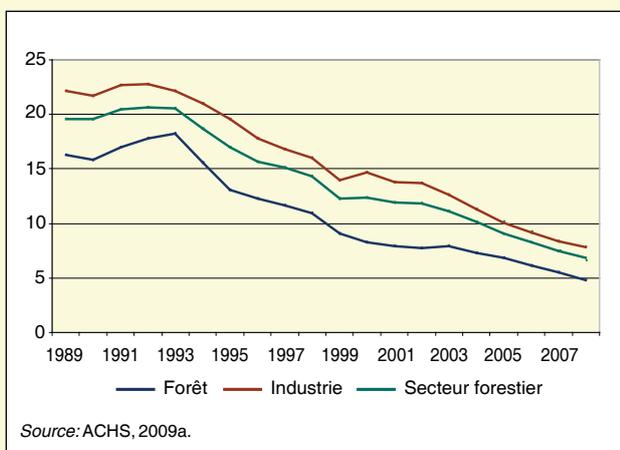
- ACHS.** 2009a. *Estadísticas y estudios varios sobre seguridad en el trabajo forestal*. Santiago, Chili, Asociación Chilena de Seguridad.
- ACHS.** 2009b. *Relación edad y accidentalidad en trabajadores del sector forestal en Chile*. Santiago, Chili. (Document inédit)
- Ackerknecht, C.** 2003. Forest: life and work, prospects of health and occupational safety. In *Actes du XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial*, vol. A, p. 241. Québec, Canada, 21–28 septembre 2003. (Résumé)
- Ackerknecht, C., Bassaber, C., Reyes, M. et Miranda, H.** 2005. Environmental certification systems and impacts of their implementation on occupational health and safety in Chilean forest companies. *New Zealand Journal of Forestry Science*, 35(2/3): 153–165.
- Bertranou, F.** 2005. *Envejecimiento de la población y los sistemas de protección social en América Latina*. Santiago, Chili, Bureau sous-régional de l'OIT pour le Cône sud de l'Amérique latine.
- Blombäck, P. et Poschen, P.** 2003. Decent work in forestry? Enhancing forestry work and forest-based livelihoods. In *Actes du XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial*, vol. A, p. 231–240. Québec, Canada, 21–28 septembre 2003.

## Santé et sécurité sur le lieu de travail au Chili

D'après certains indicateurs, une tendance à l'amélioration de la sécurité et de la santé se dessine dans le secteur forestier chilien. On observe ainsi depuis 1993 une réduction tant du taux d'accidents (nombre d'accidents par rapport au nombre moyen de travailleurs) que du taux de pertes (nombre de journées perdues à cause d'accidents sur le lieu de travail et de maladies professionnelles par rapport au nombre moyen de travailleurs) (figures 1 et 2).

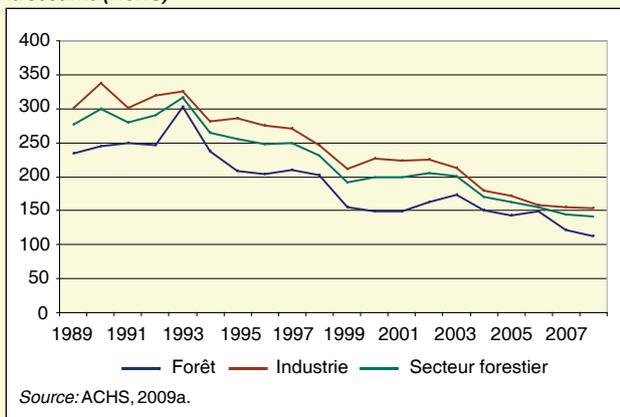
Pour évaluer l'impact des systèmes de gestion durable des forêts sur la sécurité et la santé, sur le lieu de travail, l'Association pour la sécurité chilienne (ACHS), en collaboration avec l'Université de la Frontera, a surveillé 25 entreprises d'exploitation forestière sur une période de 10 ans. Depuis l'application de l'ISO 14001 ou l'adoption des normes du Forest Stewardship Council (FSC), les entreprises ont connu une augmentation significative de leur compétitivité due à la réduction des taux d'accidents et de pertes, et à la diminution du nombre moyen de journées en raison d'accidents (Ackerknecht *et al.*, 2005).

Des changements ont aussi été observés dans l'âge des travailleurs victimes d'accidents dans le secteur depuis 1998 (ACHS, 2009b) (figure 3).

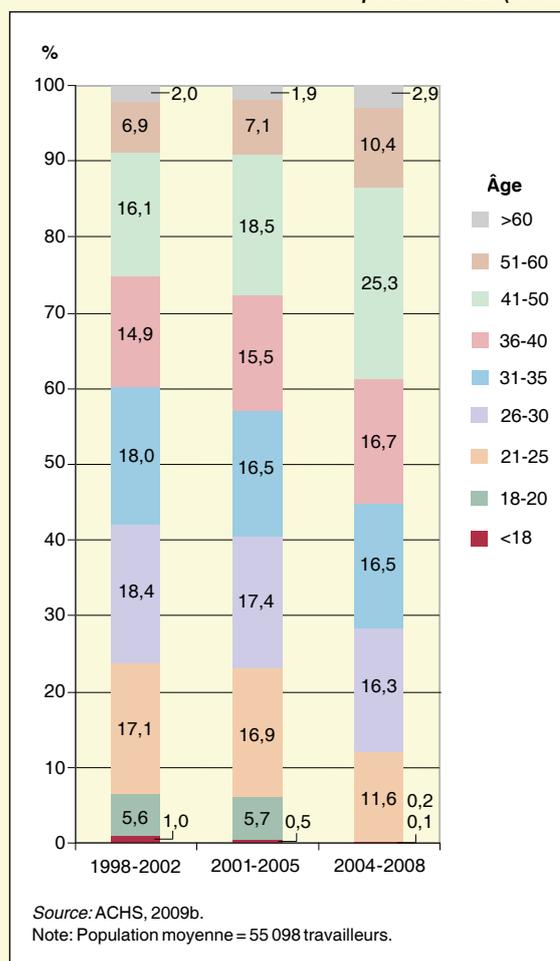


1  
Évolution du taux d'accidents dans le secteur forestier du Chili entre 1989 et 2008, dans 1 892 entreprises appartenant à l'Association chilienne pour la sécurité (ACHS)

2  
Évolution du taux de pertes dans le secteur forestier du Chili entre 1989 et 2008, dans les entreprises appartenant à l'Association chilienne pour la sécurité (ACHS)



3  
Évolution de l'âge des travailleurs victimes d'accidents dans les entreprises du secteur forestier appartenant à l'Association chilienne pour la sécurité (ACHS)



- FAFPESC.** 2006. *Forest and forest products industry workforce and industry data collection survey report 2006*. Victoria, Australie, Forest and Forest Products Employment Skills Company Ltd.
- FAO.** 2006. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2005 – Progrès vers la gestion durable des forêts*. Étude FAO: Forêts n° 147. Rome.
- FAO.** 2009. *Situation des forêts du monde 2009*. Rome.
- Hudson, B.** 2007. The importance of safety in forestry. In *Deuxième conférence internationale sur la sécurité et la santé en foresterie*. Annecy, France.
- IAM.** 2009. *Woodworkers history. Upper Marlboro, Maryland, États-Unis*, International Association of Machinists. Document Internet. Disponible sur: [www.goiam.org/index.php/headquarters/departments/woodworkers/woodworkers-history](http://www.goiam.org/index.php/headquarters/departments/woodworkers/woodworkers-history)
- IBB.** 2009. *À propos de l'IBB*. Carouge, Suisse, Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois. Document Internet. Disponible sur: [www.bwint.org](http://www.bwint.org)
- OIT.** 1998. *Sécurité et santé dans les travaux forestiers*. Genève, Suisse, Organisation internationale du travail.
- OIT.** 1999. *Rapport du Directeur général: un travail décent*. Conférence internationale du travail, 87<sup>e</sup> session. Genève, Suisse.
- OIT.** 2005a. *ILO thesaurus 2005*. Genève, Suisse. Disponible sur: [www.ilo.org/public/libdoc/ILO-Thesaurus](http://www.ilo.org/public/libdoc/ILO-Thesaurus)
- OIT.** 2005b. 7<sup>e</sup> réunion régionale européenne de Budapest – L'impact du vieillissement de la population sur les marchés du travail et la réforme des retraites (17 février). Genève, Suisse. Disponible sur: [www.ilo.org/global/About\\_the\\_ILO/Media\\_and\\_public\\_information](http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information)
- OIT et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).** 2009. *Work and family: towards new forms of reconciliation with social co-responsibility*. Santiago, Chili.
- Superintendencia de Seguridad Social, Chile.** 2007. Sistema de mutualidades chileno. Présenté au V<sup>e</sup> Congrès international de prévention des risques liés au travail, Santiago, Chili.
- United States Bureau of Labor Statistics.** 2007. *Employment projections 2006–16*. Washington, D.C.
- van Lierop, P.** 2003. The changing world of forest education: global trends? Présenté au XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial, Québec, Canada, 21–28 septembre 2003. ♦